

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-164

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN FAVEUR DE
L'ASSOCIATION DRAGUIGNAN VAR HANDBALL**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOIS, SYLVIE FRANCIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : - 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : STEPHAN CÉRET JACQUET

Lors de l'adoption du budget principal de la Commune de l'exercice 2021, le Conseil Municipal a accordé une subvention de 122 000 € à l'association de « Draguignan Var Handball ».

Depuis plusieurs années le club a obtenu des résultats sportifs très satisfaisants, dont l'accession en Nationale 1 de son équipe première masculine.

Ce nouveau niveau de compétition entraîne des impacts financiers pour le club :

- création d'un contrat professionnel pour un joueur imposée par la fédération (20 000 €) ;
- surcoût des déplacements (8 000 €) ;
- surcoût arbitrage et officiels de matchs (12 000 €) ;
- augmentation des défraiements de joueurs (20 000 €) ;
- contribution mutualisée de clubs au développement : plus le niveau de jeu d'un club est élevé, plus la fédération impose des formations d'entraîneurs, d'arbitres, d'officiels de table (10 000 €) ;
- création d'un centre de formation : tout club atteignant un niveau semi-professionnel se doit de mettre en place une équipe réserve comprenant lors de chaque match, au moins 6 joueurs de moins de 21 ans (10 000 €).

Afin d'aider cette association dans son développement au haut niveau, il est envisagé de lui accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 000 €, en sus de la subvention qui lui a déjà été accordée pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,

À L'UNANIMITÉ

- attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 80 000 € en faveur de l'Association Draguignan Var Handball afin de la soutenir au mieux dans la poursuite de ses actions ;
- dit que les crédits correspondants sont prélevés à l'article 6574 du budget principal de la Commune de l'exercice 2021.

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur